Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion en présentiel et audioconférence du 10/11/26

Président: M Jean-Marc STERNE
Présents : Mme Ariana VALDIVIA-ROJAS - Marie-France ROPARTZ – MM. Eddy PIERROT, Olivier PITCHOU TCHAMAKO
Excusés : MM. Jacques RIVALS, Meissa NGOM, Christophe MPAGA, Fabrice BEN BOUAZZA
Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match à adresser au secrétariat@district75foot.fff.fr.Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Rappel toutes CATEGORIES

A l'attention de tous les clubs qui obtiennent les AOT ***tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H*** *sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.

SENIORS

SENIORS

Match N° 56595378 JUNIOR ACADEMIE / HOMENETMEN seniors D4.A du 08/11/26
après lecture de la feuille de match et rapport de l'arbitre match non joué au motif absence de l'équipe de JUNIOR ACADEMIE.

La commission entérine le 2éme Forfait de l'équipe de JUNIOR ACADEMIE et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).

****

Reprise du dossier

Match N° 56595498 MMFC / GRENELLE PARIS AS – SENIORS D4 poule B du 18/10/2026

Considérant le rapport de l'arbitre indiquant quelques dysfonctionnements administratifs durant cette rencontre, avec notamment l'oubli de la tablette de la part du club de MMFC à la fin du match, ne permettant pas la clôture de cette dernière, Considérant que selon ce même rapport, la rencontre s'est terminée sur un score de 5 buts à 0 en faveur de GRENELLE PARIS AS, Constatant que l'arbitre nous a remonté la tablette du club en question, dans les locaux du District. Considérant le rapport du club de MMFC confirmant l'ensemble de ces éléments et demandant l'issue à trouver à cette problématique, La commission sollicite le secrétariat pour avertir le club de se présenter au District pour finaliser la clôture de la FMI et de récupérer la tablette District 75 Saison 2026 / 2027

Courriel de MMFC du 28/10/26 signalant l'impossibilité de récupérer la FMI et confirmant le score de 0/5 en faveur de AS GRENELLE.
La commission entérine le score de 0/5 en faveur de GRENELLE et demande la composition des 2 équipes pour sa réunion du 10/11/26

Courriel de MMFC du 09/11/26 communiquant la composition de son équipe :

1-96034 88 666 Daniel Cosnier
2-9603989595 Giulio Martinelli
3-2547440931 Thirsan Ranjan
4-2548117566 Matt Le Toeuff
5-2547681100 Soren Richard
6-9603657759 Selim Samour Cadiot
7-9603989562 Oscar Breniaux
8-9604898613 Younes Trabelsi
9-9604883219 Milo Secci
10-2548136822 Elias Migeot
11-9605797972 Aleksa Stojanovic
12-9605807275 Nassim Kadi
13-9604229181 Zadig Mathieu Regenet
14-9604481568 Paul Vercher

Composition de l'équipe de AS GRENELLE

1 – 2543476828 Maxence Wendling
2 – 9602440802 Achraf Maarouf
3 – 2546713580 Charles-Eric Tiani
4 – 9604931286 Lahcene Mehmel – Remplaçant
5 – 2544409164 Benjamin Lemoigne
6 – 9604937894 Hamza Touati - – Remplaçant
7 – 2545416461 Félix Di Betta
8 – 2548627960 Matthieu Proton
9 – 9604457885 Christian Casciotta
10 – 2544041626 Victor Duhamel – Capitaine
11 – 2546279939 Olivier Massyn - Remplaçant
12 – 9604482966 Robin Calmand
13 - Gabriel Hamelin – 2227760529
14 – 2546526217 Baptiste Billon

La commission accuse réception des deux compositions et entérine le score de 0/5 en faveur de GRENELLE

****

Match N°80739210 PITRAY OLIER / CO LUTECE coupe 75 seniors du 14/11/26

La commission prend connaissance de la demande de changement de date formulée par le club de PITRAY OLIER, le 28 octobre 2026, via Footclubs, sollicitant l'accord du club de CO LUTECE afin de disputer cette rencontre le dimanche 15 novembre 2026 à 15h00.

Constatant qu'à ce jour, cette demande est restée sans réponse de la part du club de CO LUTECE, et considérant qu'aucune disposition réglementaire n'impose que cette compétition se déroule le samedi soir, la commission décide d'homologuer la rencontre à la date du ***dimanche 15 novembre 2026 à 15h00****, au stade de PITRAY OLIER*.

SENIORS FEMININES

Match N° 55855717 POUCHET / COURONNES seniors F D1 du 11/11/26

accord des deux clubs pour jouer la rencontre 24/11/26 à 20h00.

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission donne son accord

Match N° 55855719 CAMILLIENNE / SOLITAIRES seniors D1 du 11/11/26

courriel de la CAMILLIENNE du 10/11/26 signalant que le stade Lèo Lagrange est fermé le 11/11/26 jour férié et

propose de jouer la rencontre 20/01/27 à 19H30.

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission donne son accord

JEUNES

U 15 FEMININES

Match N° 55743207 CAMILLIENNE / MACCABI PARIS U15F D1 du 07/11/26
Courriel de la CAMILLIENNE demandant un report au motif aucun créneau disponible de la part de la DJS pour programmer ce match.
Lecture des échanges des deux clubs avec un accord pour jouer le 09/01/27.

Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ et M. Olivier PITCHOU la commission donne son accord.

U 18 FEMININES

Match N° 55743296 ESP PARIS 19 / PARIS 15 AC U18 F D1 du 07/11/26
Courriel de l'ESP PARIS 19 du 05/11/26 déclarant un forfait avisé (3ème forfait)

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission entérine le forfait général de l'équipe ESP PARIS 19 et lui inflige une amende de 100€ (Cf. Annexe financière).

****

Match N° 55743298 PETITS ANGES / COURONNES U18 F D1 du 07/11/26
Après lecture du rapport de l'arbitre, il ressort que la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison d'une non-conformité de l'équipement de l'équipe des PETITS ANGES, notamment l'absence de numéros sur les maillots.

L'équipe des PETITS ANGES n'ayant pas été en mesure de présenter une composition conforme aux exigences réglementaires à 18h15, soit plus de 45 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, l'arbitre a constaté l'impossibilité de faire disputer la rencontre.

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission donne match perdu par pénalité pour erreur administrative, avec 0 pts 0 but pour l'équipe des PETITS ANGES, et d'attribuer le gain du match à l'équipe de COURONNES, 3 pts 0 but.

U 14

Erratum PV du 20/10/26
Match N° 55743011 BON CONSEIL AS / PARIS 15 A.C.5 du 26/09/2026 U14 D4.B
Par conséquent, suite à ce 3ème rappel, relativement aux dispositions inscrites à l'article 40.1 des R.S.G du District 75, la commission inflige le match perdu par pénalité à l'ensemble des équipes recevantes des rencontres ci-dessus.

À la suite du courriel de l'AS BON CONSEIL en date du 25 octobre 2026, confirmant que la feuille de match avait été transmise à la boîte mail de la Commission Technique du District le 27 septembre 2026, et précisant que le score de la rencontre était de 0-3 en faveur du PARIS 15 AC 4,

Après vérification, il est confirmé que le District a bien réceptionné la feuille de match le 27 octobre 2026.

En conséquence, hors la présence de M. Olivier PITCHOU la Commission décide de lever la pénalité infligée à l'AS BON

CONSEIL et d'entériner le résultat de la rencontre sur le score de 0-3 en faveur du PARIS 15 AC 4.

U 16

Match N° 55728397 ESP PARIS 19 / SALESIENNE 2 U16 D1 du 08/11/26
Courriel de l'ESP PARIS 19 du 08/11/26 signalant une erreur sur le score de la rencontre 3/0 et non pas 3/1 en faveur de l'ESP PARIS 19

Après lecture de la FMI hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission demande un rapport à l'arbitre de la rencontre pour sa réunion du 17/11/26

****

Match N° 79263413 ESC XV / ANTILLAIS PARIS 19.2 U16D3.B du 08/11/26
Lecture de la FMI : le match non joué au motif de l'absence de l'équipe ANTILLAIS PARIS 19.2.

Lecture du rapport transmis par ANTILLAIS PARIS 19, indiquant que l'équipe a rencontré un retard lors de son trajet en tramway et qu'elle est arrivée au stade à 13h00.

À la recherche d'un responsable de l'équipe de l'ESC XV, l'agent de la Ville de Paris m'a orienté vers le vestiaire où se trouvait l'équipe. Le responsable présent nous a alors informés que la FMI avait déjà été clôturée et que l'équipe ANTILLAIS PARIS 19.2 était déclarée forfait pour cette rencontre.

Lecture du rapport de l'agent de la Ville de Paris, confirmant que l'équipe ANTILLAIS PARIS 19 est arrivée au stade à 13h15.

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU en application des articles 23.3 et 40.2 la commission donne match perdu par forfait retard, avec 0 pts 0 but pour l'équipe des ANTILLAIS PARIS 19, et d'attribuer le gain du match à l'équipe de ESC XV, 3 pts 5 buts.

****

Match N° 79263417 ENFANTS GO / ES SEIZIEME 3 U16 D3.B du 08/11/26
Après lecture de la FMI, la rencontre n'a pas été disputée en raison d'un effectif insuffisant de l'équipe des ENFANTS GO.

La commission entérine le 1er Forfait de l'équipe des ENFANTS GO et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).

****

Match N° 79264869 PETITS ANGES 3 / PARIS 15 AC 4 U16 D3.C du 08/11/26
Après lecture de la feuille de match, match non joué au motif absence de l'équipe des PETITS ANGES 3 (1er forfait)

La commission entérine le 1er Forfait de l'équipe des PETITS ANGES 3 et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).

U 17

Match N° 55755983 AS PARIS / RC PARIS 18 U17D1.B du 01/11/26.
courriel de l'AS PARIS du 02/11/26 signalant un dysfonctionnement de la tablette et communiquant la composition de son équipe

N° 9602459038 DIAWARA Oumar
N° 9605122372 DIAKITE Alassane
N° 9602475595 GIMY Shabanny
N° 9605114741 SALAH Ayoub
N° 9604081954 TCHIMBAKALA Stephane Nathan
N° 9605897336 SADOUMA Mohamed
N° 9605204393SALAH Adam
Dirigeants :
N° 2545019870 EL KHADRISSI Nabil
N° 2547402891 DENDEN Raihene

N° 9604541569 AUGUSTIN Joel
N° 9604191234 TALL Ali
N° 9605204407 SHAHIN Ahmed
N° 9604186841 MBAREK Mikayil
N° 9602601900 SYLLA Fox
N° 9602975084 TANDIANG Ansoumane
N° 9602881870 JERBI Mehdi

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre de lui transmettre un rapport circonstancié, de confirmer le score du match et demande au club de RC PARIS 18 de communiquer la composition de son équipe pour sa réunion du 10 /11/26

Courriel de RC PARIS 18 du 06/11/26 communiquant la composition de son équipe :

1- N° 9605812982 KEITA Sayomba
2- N° 9603250256KAMISSOKO Ismael
3- N° 9605812959 DIALLO Thierno
4- Nº 9603013306BENTO Nsai
5- N° 9603298772GUEYE Salvatore
6- N° 9605893549MAH Kouoto

7- N° 9605229959 SYLLA Bakary
8- N° 9605949753 SOUMAH Mohamed
9- N° 9602989336 EL WAKIL Ahmed
10-N° 9603230612 DIALLO Hamady
11- N° 9605931929 DJUIGNE NKAMDOUM Cedric

Après lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score 4/4

Hors la présence de M. Olivier PITCHOU la commission accuse réception des deux compositions et entérine le score de 4/4.

****

Match N° 55755894 MACCABI PARIS / TROPS U17 D1.A du 08/11/26
courriel de MACCABI PARIS du 10/11/26 signalant un bug de la tablette confirmant le résultat du match 0/11 en faveur de TROPS et communiquant la composition de son équipe :

1- 9602555515 ARANJAM PIRBAZARI Sam
2- 9602524721GARBAA AMAYA Amine
3- 9602994015 N'DIAYE Teedjan
4- 9602965675 YETTOU Nayil
5- 9605246701 DIARRA Mouminy
6- 9604998654 SANOKHO Alassane
7- 9605804247 BRIZE Camille
8- 9604998662 SANOKHO Ousseinou
9- 9605680537 DE SENA
10- 9604718386 FELA Djallel
11- 9605559144 DIABY Bakary

Hors la présence de Mme Marie-France ROPARTZ, la commission, afin de statuer sur l'homologation du résultat de la rencontre, demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport circonstancié. Elle sollicite également le club de TROPS afin qu'il lui communique la liste des joueurs et dirigeants ayant participé à cette rencontre, pour sa réunion du 17 /11/26.

U 18

Match N° 56703486 ANTILLAIS PARIS 19 / AFP 18.2 U18 D2 du 01/11/26
Courriel de l'AF PARIS 18 du 06/11/26 déclarant forfait général en U18 D2

Hors la présence de Mme Marie-France ROPARTZ, la commission entérine le forfait général de l'équipe de l'AF PARIS 18.2 et lui inflige une amende de 100€ (Cf. Annexe financière).

****

Reprise du dossier PV du 03/11/26
Match N° 55743912 ESP PARIS 19.2 / PARIS XVII POUCHET.2 18/10/2026 – U18 D 3 poule B
courriel de POUCHET du 05/11/26 communiquant sa composition d'équipe

1. 9604734449 Maxime MEDRAGH
2. 9605631172 Ilyes BOURBAA
3. 9604199085 Vtalii POPADYNETS
4. 9605776275 Akram CHEKHMAN
5. 9605194680 Sinet DIALLO
6. 2547810175 Cheick KARAMOKO
7. 9603527450 Ethan KROT
8. 9605277161 Amine BEN EL MEKKI
9. 9605931777 Félix RAYNAUD

Educateurs :
2548399017 Walid FRIMANE
2546781775 Djibril DRAME

La commission réitérer sa demande à ESP PARIS 19 pour lui communiquer la liste des joueurs et dirigeants ayant participé à cette rencontre pour sa réunion du 17/11/26 délai de rigueur sous peine de sanctions

****

Match N° 55743923 PARIS 15 AC 3 / TROPS U18 D3.B du 08/11/26
Après lecture de la FMI, match non joué au motif absence de l'équipe de TROPS

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe des TROPS (3éme forfait) et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière)
En conséquence, la Commission entérine le forfait général de l'équipe des TROPS et lui inflige une amende de 100 €, (cf. Annexe financière).

DEMANDE DE DEROGATION

Courriel de SOLITAIRES du 09/11/26 demandant une dérogation pour jouer comme suit tous les dimanches à domicile pour la saison 2026/2027 sur le terrain d'honneur du Stade Jules Ladoumègue 1:

U16D3 - Poule D : Coup d'envoi - 11h
U16D2 - Poule B : Coup d'envoi - 13h
U18D1 Win - Poule unique : Coup d'envoi 15h

La commission donne son accord

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel
Match N° 55743115 PETITS ANGES 2 / SALESIENNE 4 U14D4.C du 07/11/26

2ème appel
Match N° 55743111 ES PARISIENNE 2 / PETITS ANGES 2 U14D4.C du 10/10/26

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4
PETITS ANGES 2.A (PV du 29/09/26)

SENIORS FEMININES D1
CO LUTECE (PV du 06/10/26)
MACCABI PARIS
PETITS ANGES (PV du 29/09/26

ANCIENS D2
PITRAY OLIER 2.B

U18 D2
AF APRIS 18.2 (PV du 10/11/26)

U18 D3
CO LUTECE.A (PV du 08/09/26)
PETITS ANGES 2.A (PV du 03/11/26)
TROPS (PV du 10/11/26

U14 D4
RC PARIS 18 (PV du 22/09/26)
PETITS ANGES 3.A (PV du 03/11/26)

U15 D2
RC PARIS 18.B (PV du 22/09/26)
JS PARIS 10.B (PV du 03/11/26)

U16 D3
MMFC .A
FC GRAND PARIS 21.A (PV du 29/09/26)
JS PARIS 10.C (PV du 03/09/26)

U18 FEMININES D1
ESP PARIS 19 (PV du 10/11/26

PREVISIONS DES TIRAGES & FINALISTES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe Départementale 75 Anciens :
-1 er Tour : 25/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 10/01/2027

Coupe Départementale Seniors :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 15/11/2026 - Tirage : effectué le 20/10/2026

Coupe Amitié Seniors :
-1 er Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 10/01/2027

Coupe Départementale U20 :
-1 er Tour : 20/12/2026 -Tirage le 17/11/2026

Coupe Départementale U18 :
-1 er Tour : 20/12/2026- Tirage le 17/11/2026

Coupe Départementale U17 :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : le 15/11/2026- Tirage : effectué le 20/10/2026

Coupe Départementale U16 :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 15/11/2026 - Tirage : effectué le 20/10/2026

Coupe Amitié U16 :
-1 er Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 20/12/2026- Tirage le 17/11/2026

Coupe Départementale U15 :
-1 er Tour : le 17/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 27/03/2027.

Coupe Départementale U14 :
-1 er Tour : le 17/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 21/11/2026- Tirage : effectué le 10/11/2026

Coupe Amitié U14 :
-1 er Tour : 17/10/2026 -Tirage : effectué 22/09/2026
-2 ème Tour : 09/01/2027 ou 13/02/2027 ou 20/02/2027.

CDM
1er Tour : 06/12/26 – Tirage le 17/11/26

Coupe Loisir Entreprise :
1er Tour le 19/12/26 - Tirage le 17/11/26